

MONTANT TOTAL (location + charges et/ou services Ramené à	€
ARRHES (30 % du montant total hors taxe de séjour)	€
SOLDE (payable 1 mois avant l'arrivée, soit le 1^{er}2020.)	€
Taxe de séjour (obligatoire) : 1.20 €/jour/personne (2019) 1.20 € x jours x adultes (+ 18 ans)	€
Taxe additionnelle départementale : 10 % de la taxe de séjour	€
<u>TOTAL TAXES A PAYER A L'ARRIVEE (chèque ou espèces)</u> <i>Ces taxes sont reversées à l'Office de Tourisme pour le Département -</i>	€
CAUTION de 500 € sera demandée à l'arrivée (par chèque) et reversée sous huitaine après le départ Fournir attestation d'assurance avec extension « villégiature » ou location de vacances	

La réservation définitive prendra effet si les arrhes sont versées, avant le : * si le propriétaire reçoit :

à son adresse postale ou par e.mail, un exemplaire du présent contrat, sans rature ni surcharge, daté et signé avec la mention « lu et approuvé »

- à son adresse postale les arrhes demandés (par chèque bancaire ou postal libellé à son nom, ou à défaut, par virement sur son compte bancaire). La totalité de la somme, location + charges et services devra être envoyée à cette même date si la location intervient moins d'un mois avant la prise de possession du logement

**Au-delà de cette date, cette proposition sera annulée et le propriétaire disposera du meublé à sa convenance.*

Le présent contrat est établi en 2 exemplaires

Le propriétaire :

Fait à

Le

Signature précédée de « lu et approuvé »

Le locataire :

Fait à :

Le :

Signature précédée de « Lu et approuvé »

Après avoir pris connaissance de l'état descriptif et des conditions générales jointes au présent contrat

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION DU MEUBLE SAISONNIER

I – DISPOSITIONS GENERALES :

Le locataire ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit de maintien dans les lieux à l'expiration de la période initiale prévue sur le présent contrat.

Le locataire reconnaît avoir pris connaissance et accepté les présentes conditions générales et la ventilation des tarifs qui lui ont été proposés. La réservation est réputée acceptée par le locataire lors du retour de l'exemplaire signé du contrat de location.

Le locataire est responsable de son choix de services et de leur adéquation à ses besoins.

Un accusé de réception du contrat et de ladite réservation, avec un récapitulatif du prix, services, et des dates d'arrivée et de départ, sera envoyé par courrier ou e.mail par le propriétaire.

II – UTILISATION DES LIEUX :

Le locataire jouira de la location d'une manière paisible et en fera bon usage, conformément à la destination des lieux.

A son départ, le locataire s'engage à rendre le meublé aussi propre qu'il l'aura trouvé à son arrivée.

Tout comportement contraire aux bonnes mœurs et à l'ordre public amènera le propriétaire, après un premier avis, à demander au locataire de quitter les lieux sans aucune indemnité et/ou sans remboursement

La location ne peut en aucun cas bénéficier à des tiers.

Le propriétaire fournira le logement conforme à la description qui lui en a été faite, et/ou selon le descriptif joint au contrat, et le maintiendra en état de servir.

III – DEPOT DE GARANTIE OU CAUTION :

A l'arrivée du locataire, un dépôt de garantie est demandé par le propriétaire, tel que indiqué sur le contrat de location. Il sera restitué au locataire lors de son départ, ou au plus tard lui sera envoyé dans un délai d'une semaine, déduction faite, si nécessaire du coût de remise en état des lieux ou des frais de remplacement. Le locataire s'engage à signaler toute dégradation au propriétaire au moment de son départ, et le propriétaire jugera si une partie de la caution est engagée ou non.

Si le cautionnement est insuffisant, le locataire s'engage à parfaire la différence, à charge pour lui de voir ensuite avec sa compagnie d'assurance.

IV – NOMBRE D'OCCUPANTS :

Le nombre de personnes ne pourra en aucun prétexte dépasser la capacité d'accueil indiquée, sans accord écrit préalable du propriétaire compte tenu des charges supplémentaires occasionnés par la modification du nombre d'occupants. Un supplément sera alors calculé au prorata du nombre de personnes.

V – ANIMAUX :

Le propriétaire se réserve le droit d'accueillir ou non les animaux même familiers. Leur nombre et leur genre doivent figurer sur le contrat de location, et le locataire s'engage à le respecter.

VI – ETAT DES LIEUX :

Du fait de la grande capacité de ce meublé de tourisme, il n'y a pas d'inventaire des divers équipements, seul un « tour du propriétaire » est fait conjointement. Le propriétaire s'engage à signaler tout appareil ou mobilier défectueux, et le locataire s'engage à le signaler dès que possible, s'il constatait que c'était le cas afin que le propriétaire puisse intervenir ou faire le nécessaire le plus rapidement possible.

Lors du départ, une visite est faite en commun, mais le locataire s'engage à signaler toute dégradation ou problème survenu lors de son séjour.

VII – PAIEMENT :

La réservation, quelle que soit son origine, est payable en euros, et deviendra effective dès lors que le locataire aura retourné un exemplaire du présent contrat, accompagné du versement des arrhes, soit 30 % de la somme totale,

avant la date indiquée en page 2. La somme versée d'avance, que sont les arrhes, est débitée au moment de la réservation.

Le solde, quant à lui sera versé au plus tard un mois avant le début de l'arrivée dans la location.

Les taxes (taxe de séjour et TAD), mentionnées sur le présent contrat, mais dont le montant peut varier d'une année à l'autre, selon le tarif fixé par le Département, ainsi que la caution seront versées lors de l'arrivée, par chèque ou espèces exclusivement.

VIII – INTERRUPTION DU SEJOUR :

En cas d'interruption anticipée du séjour par le locataire, et si la responsabilité du propriétaire n'est pas mise en cause, il ne sera procédé à aucun remboursement, hormis le dépôt de garantie dans les conditions indiquées ci-dessus (cf III)

IX – CONDITIONS D'ANNULATION OU MODIFICATION DU FAIT DU CLIENT :

Il est rappelé, au locataire, conformément à l'article L 121-21-8 12° du Code de la Consommation, qu'il ne dispose pas du droit de rétractation prévu à l'article L 121-21 du Code de la Consommation.

Toute annulation, sauf cas de force majeure doit être notifiée par lettre recommandée

- a) Avant l'entrée en jouissance : en règle générale les arrhes restent acquises au propriétaire. Toutefois elles pourront être restituées, si ce dernier peut relouer pour la même période et au même prix le meublé.
- b) Si le locataire ne s'est pas présenté le jour mentionné sur le contrat, et passé un délai de 24 heures et sans avis notifié au propriétaire
 - Le présent contrat est considéré comme résilié
 - Les arrhes restent acquises au propriétaire
 - Le propriétaire peut disposer de son meublé
- c) En cas d'annulation de la location par le propriétaire :

Il remboursera au locataire le double du montant des arrhes reçues.

Cas de force majeure : Elle s'entend de tout événement extérieur aux parties et présentant un caractère à la fois imprévisible et insurmontable, qui empêche soit le client, soit le propriétaire d'assurer tout ou partie des obligations prévues au contrat. Sont considérées comme cas de force majeure ou cas fortuit ceux habituellement reconnus par la Jurisprudence des Cours et Tribunaux français. Chaque partie ne pourra être tenue responsable à l'égard de l'autre partie en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure. Il est expressément convenu que la force majeure suspend, pour les parties, l'exécution de leurs obligations réciproques et que chaque partie supporte la charge des frais qui en découlent.

X – ASSURANCES :

Le locataire est tenu d'assurer le local qui lui est confié ou loué. Il doit donc vérifier si son contrat d'habitation principale prévoit l'extension villégiature (location de vacances). Dans l'hypothèse contraire, il est souhaitable qu'il s'informe auprès de son assureur. Le propriétaire peut exiger une attestation d'assurance, ou, à défaut, une déclaration sur l'honneur.

XI – REGLEMENT DES LITIGES :

Les présentes Conditions générales sont régies par la loi du pays du propriétaire du meublé, sans faire obstacle aux dispositions impératives protectrices éventuellement applicables du pays de résidence des consommateurs.

Les informations recueillies concernant le locataire du meublé peuvent faire l'objet d'un traitement informatique par le loueur à des fins de traitement de la réservation et de l'établissement des factures. Elles sont destinées au loueur exclusivement. Les données sont conservées pour la durée nécessaire à la réalisation des finalités du traitement et jusqu'à l'expiration des délais légaux de prescription applicables à chaque réservation du locataire, dans la limite de 5 ans, sauf pour les données bancaires qui sont effacées directement après leur utilisation.

Le locataire, ou client, dispose d'un droit d'accès, de rectification d'effacement, de limitation du traitement, d'opposition, ainsi qu'un droit à la portabilité relativement aux informations le concernant. Ce droit peut être exercé en s'adressant au loueur aux adresses suivantes (e.mail : labelaudrie@wanadoo.fr) ou 2, Domaine de la Bélaudrie 17240 Saint Germain du Seudre (France).

Le Client dispose également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés)

ETAT DESCRIPTIF DU MEUBLE

Adresse : 1 lieu dit La Bélaudrie 17240 Saint Germain du Seudre (France)

Catégorie de classement : Meublé de Tourisme 4*

Nom et adresse des propriétaires : Chantal et Christophe GUINET

2 domaine de la Bélaudrie 17240 Saint Germain du Seudre (France)

Tél : 05 46 70 93 71 - Portables : 06 82 70 45 76 ou 06

E.mail : labelaudrie@wanadoo.fr

Nombre autorisé : 11 personnes (adultes) + 1 lit supplémentaire + 1 lit bébé

I – DESCRIPTIF GENERAL :

Construction :

Maison ancienne rénovée, indépendante, avec 1 seul logement en rez de chaussée et 1^{er} étage. Fait partie d'une longère du XVII^{ème} siècle, occupée de façon indépendante par les propriétaires

Rénové en 2019, état entretien général très bon

Le logement :

Superficie totale du meublé : + 200 m² Nbre de pièces d'habitation : 9

Entrée séparée

Cuisine américaine/pièce à vivre de 36 m²

Salon : 24 m² + petit salon/pièce TV-jeux

Chambres : 7

Nbre de salles d'eau : 3 WC : 3 (dont 2 indépendants en RC et 1 à l'étage)

Chauffage électrique dans toutes les pièces Climatisation : partielle

Le locataire a la jouissance :

En saison d'une piscine privative, sécurisée (barrières homologuées) et transats

D'un jardin clos, privatif

D'un parking privé

D'un local pour vélos ou autres

D'une grande terrasse, vue campagne et forêt, équipée de table, chaise, salon de jardin, et jeux pour enfants

II – SITUATION DANS LA LOCALITE :

Le meublé est situé dans un hameau, au calme.

1) Distances des principaux centres d'intérêt touristique :

Saintes : 30 kms Cognac : 30 kms Bordeaux : 80 kms La Rochelle : 100 kms

Mer et plage : 20 kms Thermes/ Piscine chauffée Les Antilles de Jonzac : 25 kms

2) Distance des principaux services :

Gare SNCF : Saintes (30 kms) Angoulême (100 kms) Bordeaux (100 kms)

Aéroports Bordeaux (100 kms) La Rochelle (100 kms)

Médecin et toutes professions paramédicales, pharmacie : 7 kms

Hôpitaux : 25 et 30 kms

Restaurant : 1 km et 7 kms Epicerie locale : 5 kms Supermarchés : 7 kms

III – DESCRIPTION DU MEUBLE

Au Rez de Chaussée -

Entrée indépendante avec placards, débarras (aspirateur), et portes manteaux

Séjour/cuisine :

- Surface de 36 m², mobilier récent, table, avec rallonges, 8 chaises et 4 fauteuils de table
Cuisine avec plan de travail et îlot en bois peint blanc, équipée de :
. Gazinière 5 feux et four Réfrigérateur américain avec distributeur eau et glaçons
Micro-ondes Hotte aspirante VMC
Lave vaisselle Autocuiseur Mixer et robots électriques Appareils à fondue et à raclette
Cafetière électrique pour café moulu + Cafetière Tassimo
Batterie de cuisine complète Vaisselle en quantité suffisante TV
Chaise haute bébé + rehausseur de chaise

Salon :

D'une superficie de 24 m², avec coin bar, équipé de 2 canapés et 4 fauteuils, tables basses gigognes, bibliothèque, TV grand écran avec chaînes TNT, chaîne Hifi, lecteur DVD...

Petit salon/vidéo-jeux :

Doté de 1 canapé et 1 fauteuil, avec TV, WI et jeux WI, bibliothèque enfants et BD

2 salles d'eau avec : cabine de douche, lavabo avec mitigeur, rangements, sèche cheveux mural
2 wc séparés

Lingerie : avec table à repasser et fer, lave linge et sèche-linge. Etendoirs à linge. Petite couture. Petit trousse d'urgence. Baignoire bébé

3 chambres

- Chambre Zen, fenêtre, vue campagne, Est, 12 m² :
Lit de 1 personne, chevet, fauteuil, table basse et placards/penderie
- Chambre Vintage, fenêtre vue campagne, Est, 13 m² :
Lit de 2 personnes (140), 2 chevets, commode 6 grands tiroirs, chaise, placard/penderie
- Chambre Ombres et lumières, fenêtre, vue piscine, Sud, 10 m² :
Lit de 1 personne, chevet, fauteuil, petite table, placard/penderie

Au 1er étage :

3 chambres

- Chambre Fleurs des champs, fenêtre vue piscine, Sud, mansardée, 13.50 m² :
Lit de 2 personnes (140) avec chevet-tête de lit, fauteuil, bureau, placard/penderie
- Chambre Coquelicots, fenêtre de toit +fenêtre vue jardin, Ouest, mansardée 11 m²
Lit de 2 personnes (140), 2 chevets, commode, chaise, portant/penderie
- Chambre Safari, mansardée, fenêtre de toit, Ouest, 10 m²
Lit de 160 (2x80), commodes, chaise. Penderie. Aspirateur
- Chambre Jumeaux, fenêtre de toit, Est, 11 m²
2 lits de 1 personne, chevets, chaise, rangement/penderie

1 Salle d'eau (petite douche, lavabo, rangements, sèche cheveux mural), avec WC

IV - DIVERS :

Téléphone : non

Accès par WIFI et Internet (direct avec portable et PC du locataire avec Code délivré par le propriétaire)

TV : chaînes nationales

Climatisation partielle

Linge de lit fourni : lits équipés avec couette, faits à l'arrivée. Des protections de matelas et d'oreillers jetables sont fournis et changés à chaque locataire.

Nous remercions les locataires d'enlever les draps à leur départ

Linge de toilette fourni : serviettes invités dans les pièces d'eau + 1 drap de douche par couchage. Nous remercions les locataires de déposer les serviettes, souvent humides, dans les bacs à douche ou dans la lingerie à leur départ

Merci de leur compréhension.

Linge de maison : 3 torchons et 3 essuie-mains fournis

A l'arrivée : savonnettes d'invité et gobelets jetables fournis. Produits ménagers de première nécessité et de dépannage sont fournis.

IMPORTANT : Ne pas oublier de fermer les fenêtres de toit (Vélux) ou autres fenêtres, lors de vos absences : risques de détérioration de la literie ou du mobilier.

V – MODALITES ET PRIX DE LA LOCATION : (voir détails sur page 1 et 2 du contrat)

Montant de la location, y compris frais de ménage obligatoire : **Euros**
(hors taxes de séjour et TAD) :

(le montant total devra avoir été acquitté au plus tard 1 mois avant l'arrivée)

Taxe de séjour et TAD à acquitter à l'arrivée (voir détail ci-dessous) Voir en 2020 Euros
(paiement par chèque ou espèces contre facture)

Arrhes : 30 % du montant de la location, soit euros, payable avant le
Solde : euros, payable avant le

Caution payable à l'arrivée (chèque ou espèces contre reçu) Euros
(remboursable sous huitaine au plus tard après le départ)

Attestation assurance habitation avec extension villégiature ou location de vacances.

Heure arrivée : 16 h **Heure départ : 10 h**
(si demande autre heure arrivée ou départ, voir avec les propriétaires)

Note : Taxes de séjour et TAD pour l'année 2019

Jonzac et l'ensemble de la Communauté de Communes de la Haute Saintonge :

Tarif/jour/personne de + 18 ans

Non classé : 2% sur le tarif de la nuitée /personne + 10 % de TAD

* 0.50 € + 10 % de TAD

** 0.80 € + 10 % de TAD

*** 1,00 € + 10 % de TAD

**** 1.20 € + 10 % de TAD

TAD : Taxe Additionnelle Départementale